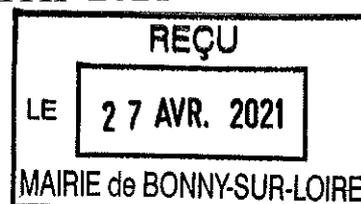


# NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

## COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE



L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRe », crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

### BUDGET PRINCIPAL



### I – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 2 068 533.00 €

Le budget primitif 2021 diminue de 6.92 % par rapport au budget voté en 2020, ce qui représente une diminution de volume de 153 855.63 €.

#### 1.1. Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	Variation 2021/2020	Variation %
013 – Atténuation de charges	10 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	100,00%
70 – Produits des services	171 058,00 €	164 558,00 €	-6 500,00 €	-3,80%
73 – Impôts et Taxes	1 371 564,00 €	1 387 121,00 €	15 557,00 €	1,13%
74 – Dotations et participations	421 358,00 €	416 119,00 €	-5 239,00 €	-1,24%
75 – Autres produits de gestion courante	70 420,00 €	70 435,00 €	15,00 €	0,02%
77 – Produits exceptionnels	170 100,00 €	10 300,00 €	-159 800,00 €	-93,94%
002 – Résultat antérieur reporté	7 888,63 €	0,00 €	-7 888,63 €	-100,00%
<b>TOTAUX</b>	<b>2 222 388,63 €</b>	<b>2 068 533,00 €</b>	<b>-153 855,63 €</b>	<b>-6,92%</b>

Les recettes se répartissent comme suit :

- le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent 67.06 % des ressources de la ville.

- le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour 20.12 % des recettes de fonctionnement.

### 1.1.1. Les atténuations de charges (Chapitre 013) – 20 000.00 €

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

### 1.1.2. Les produits des services (Chapitre 70) – 164 558.00 €

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses, tels que les concessions cimetières, les redevances d'occupation du domaine public, l'accueil de loisirs sans hébergement/Garderie, le restaurant scolaire, le rachat foncier des terrains de la Champagne transférés à la Communauté de Communes.

### 1.1.3. Les impôts et taxes (Chapitre 73) – 1 387 121.00 €

Ce chapitre comprend le montant des impositions directes. A cela s'ajoute l'attribution de compensation ainsi que le fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et les taxes additionnelles aux droits de mutation.

### 1.1.4. Les dotations et participations (Chapitre 74) – 416 119.00 €

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement, le fonds de compensation de TVA sur les travaux réglés en fonctionnement mais également les participations du Département, Caisse d'Allocations Familiales ou Communauté de Communes et le remboursement des frais scolaires et du restaurant scolaire par le Regroupement Pédagogique Intercommunal.

### 1.1.5. Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) – 70 435.00 €

Ces recettes proviennent, en majorité, des revenus des immeubles en location.

### 1.1.6. Les produits exceptionnels (Chapitre 77) – 10 300.00 €

Ce chapitre comprend essentiellement des remboursements des sinistres par les assurances.

## 1.2. Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	Variation 2021/2020	Variation %
011 – Charges à caractère général	757 300,00	650 550,00	-106 750,00 €	-14,10%
012 – Charges de personnel	940 687,00	971 963,00	31 276,00 €	3,32%
014 – Atténuation de produits	40 300,00	42 300,00	2 000,00 €	4,96%
65 – Autres Charges de gestion courante	162 860,00	154 620,00	-8 240,00 €	-5,06%
66 – Charges financières	31 719,00	28 820,00	-2 899,00 €	-9,14%
67 – Charges exceptionnelles	21 050,00	13 600,00	-7 450,00 €	-35,39%
68 – Dotations provisions	0,00	12 168,00	12 168,00 €	100,00%
023 – Virement à l'investissement	241 498,63	184 512,00	-56 986,63 €	-23,60%
042 – Opérations d'ordre	16 974,00	0,00	-16 974,00 €	-100,00%
022 – Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00	0,00 €	0,00%
<b>TOTAUX</b>	<b>2 222 388,63</b>	<b>2 068 533,00</b>	<b>-153 855,63 €</b>	<b>-6,92%</b>

1.2.1. **Les dépenses générales (Chapitre 011)** – 650 550.00 €

1.2.1.1. **Achats et variation des stocks (Article 60)** – 312 700.00 €

Ces dépenses sont des dépenses courantes telles que le paiement de l'eau, l'électricité, le combustible, le carburant, l'alimentation, la fourniture de petit équipement ou de vêtements de travail, les fournitures administratives ou scolaires.

1.2.1.2. **Services extérieurs (Article 61)** – 261 550.00 €

Ces dépenses concernent des travaux réalisés par des entreprises extérieures notamment les contrats de prestations de services, les locations immobilières et mobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux, l'entretien du matériel roulant et autres, la maintenance, l'assurance ou la documentation générale et technique.

1.2.1.3. **Autres services extérieurs (Article 62)** – 55 200.00 €

Ces dépenses sont liées à des dépenses de personnel extérieur au service, les honoraires, les publications, les transports et déplacements, les frais postaux et de télécommunications et les frais bancaires.

1.2.1.4. **Impôts, taxes et versements assimilés (Art. 63)** – 21 100.00 €

Ces dépenses concernent des versements à des administrations ou autres organismes ainsi que tous les impôts directs et indirects, les taxes sur les véhicules.

1.2.2. **Les dépenses de personnel (Chapitre 012)** – 971 963.00 €

Ce chapitre concerne la rémunération du personnel titulaire, non titulaire et emploi d'insertion ainsi que les charges sociales correspondantes.

1.2.3. **Les atténuations de produits (Chapitre 014)** – 42 300.00 €

Ce chapitre retrace les impôts et taxes reversés à l'Etat par le fonds de péréquation.

1.2.4. **Les Charges de gestion courante (Chapitre 65)** – 154 620.00 €

Ce chapitre comprend les redevances de licences, le déficit des budgets annexes, les indemnités des maires et adjoints, les pertes sur créances irrécouvrables, les contingents et participations obligatoires, les subventions de fonctionnement versées.

1.2.5. **Les intérêts de la dette (Chapitre 66)** – 28 820.00 €

Ce chapitre regroupe la charge des intérêts suite à des remboursements d'emprunts.

1.2.6. **Les dépenses exceptionnelles (Chapitre 67)** – 13 600.00 €

Ce chapitre englobe les charges exceptionnelles sur opérations de gestion, les titres annulés sur l'exercice n-1, les subventions versées aux personnes de droit privé.

1.2.7. **Les dotations provisions semi-budgétaires (Chapitre 68)** – 12 168.00 €

Ce chapitre englobe les dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants.

1.2.8. **Dépenses imprévues (Chapitre 022)** – 10 000.00 €

Ce chapitre englobe les dépenses imprévues.

1.2.9. **Le virement à la section d'investissement (Chapitre 023)** – 184 512.00 €

Cette même somme est inscrite en recette d'investissement. Elle contribue à l'autofinancement de la section d'investissement.

**II – SECTION D'INVESTISSEMENT – 2 348 296.00 €**

Le budget primitif 2021 diminue de 16.77 % par rapport au budget voté en 2020, ce qui représente une diminution de volume de 473 250.99 €.

2.1. Recettes d'investissement

CHAPITRE	BP 2020	BP 2021
13 – Subventions d'investissement	581 375.00 €	1 217 525.00 €
16 – Emprunts	264 912.37 €	699 259.00 €
10 – FCTVA, Taxe aménagement	350 000.00 €	136 900.00 €
1068 – Affectation de la section fonctionnement	1 344 286.99 €	0.00 €
1068 – Affectation Résultat Assainissement	0.00 €	0.00 €
23 – Participation travaux SIAEP	0.00 €	0.00 €
26 – Titres de participations	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	100.00 €
024 – Produits des cessions	22 500.00 €	110 000.00 €
021 – Virement du fonctionnement	241 498.63 €	184 512.00 €
040 – Dotations aux amortissements	16 974.00 €	0.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
001 – Résultat antérieur (S.A.B.L.)	0.00 €	0.00 €
001 – Résultat antérieur Commune	0.00 €	0.00 €
001 – Résultat déficitaire Service Assainissement	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 821 546.99</b>	<b>2 348 296.00 €</b>

Les recettes sont constituées par :

- les subventions d'investissement,
- un emprunt d'équilibre de 697 759 €,
- le remboursement du FCTVA et de la taxe d'aménagement,
- les écritures liées aux lotissements,
- le produit des cessions.

## 2.2. Dépenses d'investissement

CHAPITRE	BP 2020	BP 2021
20 – Immobilisations incorporelles	29 800.00 €	27 050.00 €
21 – Immobilisations corporelles	154 888.00 €	167 867.00 €
23 – Immobilisations en cours	1 599 011.00 €	1 966 413.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	650.00 €	0.00 €
13 – Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €
16 - Emprunts	115 409.00 €	118 308.00 €
27 – Autres immobilisations financières	68 558.00 €	68 658.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
001 – Résultat antérieur	853 230.99 €	0.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 821 546.99 €</b>	<b>2 348 296.00 €</b>

Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

☞ Travaux d'agencement et d'aménagement de terrains

- Achat de terrains,
- Aménagement pente Eglise.

☞ Travaux de bâtiments :

- Construction de l'école maternelle et du restaurant scolaire (DGD),
- Travaux restauration Eglise – Tranche optionnelle 1,
- Travaux Ad'AP Mairie, le gymnase, et l'Eglise,
- Travaux conservatoires poterie.

☞ Travaux de voirie :

- Installation clôture SNCF,
- Travaux de défenses incendie,
- Travaux d'aménagement passages piétons,
- Travaux de réfection de trottoirs et piste piétonne Faubourg Villeneuve,
- Travaux de réfection Chemin de Betleem,
- Installation aire de jeux.

☞ Travaux d'Eclairage Public :

- Travaux Eclairage Public 2021,
- Travaux Eclairage Public suite aux travaux de sécurisation du Département.

## **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VARICHARDS**

Il n'y a eu aucune vente cette année donc aucune écriture n'a été réalisée en 2020.

### **1. Section de fonctionnement**

La Section de fonctionnement du Lotissement Les Varichards s'équilibre à la somme de 27 359.00 €.

Il reste 7 terrains à vendre. Une écriture de vente de terrain aura lieu cette année.

### **2. Section d'investissement**

La Section d'investissement du Lotissement Les Varichards s'équilibre à la somme de 7 359.00 €.

## **BUDGET DU C. C. A. S.**

### **1. Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement du C. C. A. S. s'équilibre à la somme de 69 088.42 € compte tenu d'un report d'excédent de 25 038.42 €.

### **2. Section d'investissement**

Il n'y a pas de section d'investissement.

## **BUDGET CAISSE DES ECOLES**

Il gère le restaurant scolaire et regroupe cinq communes BONNY-sur-LOIRE, BATILLY EN PUISAYE, DAMMARIE EN PUISAYE, FAVERELLES et THOU.

Un regroupement pédagogique intercommunal a été créé en 2021.

La Caisse des Ecoles sera donc en sommeil du 01/01/2021 au 31/12/2023.

### **1. Section de fonctionnement**

En 2021, la section de fonctionnement de la Caisse des Ecoles ne prévoit qu'une somme de 3 338.56 €, correspondant au report des résultats 2020.

### **2. Section d'investissement**

En 2021, la section d'investissement de la Caisse des Ecoles ne prévoit qu'une somme de 33 025.47 €, correspondant au report des résultats 2020.